

Getlink SE
Déclaration sur l'esclavage moderne
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

INTRODUCTION

Getlink s'engage à prévenir toute forme d'esclavage moderne, de traite des êtres humains ou de travail des enfants au sein de son entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement. Nos politiques et procédures reflètent notre volonté d'agir avec éthique et intégrité dans toutes nos relations d'affaires.

NOTRE STRUCTURE ET NOS ACTIVITES

Getlink SE est une société immatriculée en France qui regroupe plusieurs entreprises actives dans les domaines de la gestion d'infrastructures et de l'exploitation de transports. Le Groupe compte plus de 3 300 employés et opère principalement en France et au Royaume-Uni. Le Groupe réalise un chiffre d'affaires annuel global de plus de 1,6 milliard d'euros, dont environ 65 % sont générés par Eurotunnel. Eurotunnel est le nom commercial d'un partenariat entre une société anglaise "The Channel Tunnel Group Ltd" et une société française "France-Manche SA" qui est, en vertu d'une concession jusqu'en 2086 accordée par les gouvernements du Royaume-Uni et de la France, responsable de l'exploitation de la liaison fixe du tunnel sous la Manche.

Nos activités sont organisées en quatre segments clés :

1. **La liaison fixe du tunnel sous la Manche** : Eurotunnel exploite la liaison fixe du tunnel sous la Manche entre la France et le Royaume-Uni. Le tunnel sous la Manche est utilisé par les navettes fret et passagers d'Eurotunnel ("LeShuttle"), les trains passagers à grande vitesse et les services de fret ferroviaire internationaux.
2. **Services de fret ferroviaire** : Les services de transport ferroviaire de marchandises internationaux, nationaux et locaux sont assurés par Europorte SAS. Europorte SAS et d'autres sociétés du Groupe fournissent une large gamme de services intégrés, de formation et d'autres services à l'industrie, ainsi que des services de gestion d'infrastructure pour les autorités publiques.
3. **ElecLink** : qui exploite une interconnexion électrique de 1GW entre le Royaume-Uni et la France via la liaison fixe du tunnel sous la Manche.
4. **CIFFCO** : Centre International de Formation Ferroviaire de la Côte d'Opale, un organisme de formation privé qui dispense des formations à la conduite et à la sécurité des trains pour les entreprises ferroviaires opérant sur les réseaux ferroviaires nationaux et privés.

NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

Nous travaillons avec un large éventail de fournisseurs qui proposent divers biens et services liés aux chemins de fer, à la construction et à l'infrastructure. Nous achetons également des biens et des services destinés à répondre aux besoins quotidiens de nos clients et de notre personnel.

Nous avons mis en place un processus visant à garantir que nos fournisseurs adhèrent à nos normes éthiques. Nous ne tolérons pas l'esclavage ou la traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement.

Nos politiques d'approvisionnement et nos contrats exigent que les fournisseurs se conforment à notre code d'éthique et de conduite et à d'autres politiques, y compris celles relatives à l'esclavage moderne et au travail illégal. En outre, nos contrats contiennent des dispositions détaillées relatives aux lois sur le travail illégal et l'esclavage moderne.

Pour les contrats exécutés en France et conformément au Code du travail français, nous exigeons que les fournisseurs et les sous-traitants se conforment aux exigences légales relatives au travail illégal en fournissant certains documents. Ces documents comprennent un certificat de conformité à l'*obligation de vigilance* délivré par l'organisme de sécurité sociale français compétent, attestant que le fournisseur est à jour de ses obligations en matière de déclaration. Une conformité équivalente est exigée des fournisseurs non domiciliés en France. Nous exigeons également, le cas échéant, que le fournisseur fournisse une liste des noms de tous les employés étrangers travaillant sur un contrat et qui sont tenus d'avoir un permis de travail. Le fournisseur doit reconfirmer sa conformité tous les 6 mois pendant la durée du contrat.

Pour les contrats exécutés au Royaume-Uni, nous exigeons des fournisseurs qu'ils se conforment à la loi de 2015 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2015) ou aux lois applicables au travail illégal dans le pays où le fournisseur est domicilié et dans le pays où le contrat est exécuté (s'il est différent). Si une loi équivalente n'existe pas dans le pays où le contrat est exécuté, nous demandons au fournisseur de se conformer aux principes de la loi du pays où les biens ou les services doivent être livrés.

Si un fournisseur sous-traite une partie de ses obligations à des entités basées en dehors de la France ou du Royaume-Uni et/ou si le fournisseur engage des employés étrangers pour travailler sur un contrat, nous demandons au fournisseur de respecter les obligations suivantes :

- Veiller à ce que les employés détachés ou les sous-traitants soient logés dans des locaux qui respectent la dignité humaine ;
- S'assurer que ses sous-traitants respectent toutes les obligations légales, les dispositions statutaires et les conventions collectives applicables à leurs employés ;
- S'assurer que ses employés détachés ou ceux de ses sous-traitants reçoivent le salaire minimum légal ou conventionnel.

Getlink a créé et mis en place une ressource en ligne dédiée aux fournisseurs. Les ressources sont hébergées dans un espace de documentation sur notre site web avec des liens vers les politiques, les documents et les informations que les fournisseurs doivent respecter pour

travailler avec Getlink ou ses filiales. Le coin documentation contient des liens vers les politiques de Getlink relatives à :

- L'esclavage moderne ;
- Lutte contre le travail illégal (obligation de vigilance) ;
- La dénonciation ; et
- Éthique et conduite.

Les politiques, documents et informations fournis par Getlink à ses fournisseurs fonctionnent ensemble pour s'assurer que les fournisseurs sont conscients et liés par l'engagement du Groupe à prévenir l'esclavage moderne et le travail illégal. Nous demandons à nos fournisseurs de signer une déclaration de conformité avec les politiques de Getlink qui confirme leur acceptation et leur respect continu des politiques et procédures de conformité de Getlink.

Nos politiques en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains

La politique de Getlink en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est fondée sur le respect des droits fondamentaux de l'Homme tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail de l'Organisation internationale du travail. Le Groupe est également signataire du Pacte mondial des Nations unies et adhère pleinement à ses principes fondamentaux en matière de droits de l'Homme. Le conseil d'administration de Getlink soutient pleinement les principes énoncés dans ces codes et normes internationaux.

Les activités de conformité de Getlink mettent en œuvre ce soutien par le biais de politiques et de procédures qui traitent des questions nationales et binationales. La politique de Getlink en matière de RSE comprend un code d'éthique et de conduite, ainsi qu'un ensemble de procédures opérationnelles qui définissent une approche commune pour toutes les sociétés du Groupe. L'ensemble du personnel, des fournisseurs et des sous-traitants sont tenus de respecter les principes énoncés dans le Code.

Getlink surveille la conformité avec les problématiques d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains et met en œuvre des politiques pour les combattre. Getlink veille à ce que les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains soient communiqués à son personnel, à ses fournisseurs et à ses sous-traitants. La conformité est étroitement surveillée par le conseil d'administration et nos auditeurs internes.

Le directeur financier de Getlink est responsable de la responsabilité sociale de l'entreprise. Le directeur financier siège au comité exécutif du Groupe qui assure la coordination des activités et la mise en œuvre de la politique du Groupe avec et entre Getlink et les sociétés du Groupe.

En 2022, Getlink a mis à jour son analyse de matérialité pour tenir compte d'évolutions internes et externes significatives : le démarrage opérationnel d'Eleclink en mai 2022, la sortie des verrouillages Covid-19 et des restrictions associées, la stabilisation des impacts du Brexit suite aux différentes étapes de sa mise en œuvre, et la guerre en Ukraine. Les démarches

entreprises ont inclus le diagnostic, l'identification et la priorisation des défis RSE auxquels le Groupe est confronté. Ce processus a permis au Groupe de vérifier la pertinence des défis auxquels il est confronté et a fourni une base solide pour la révision par le Groupe de sa future stratégie RSE et de ses engagements. Dans le cadre du projet de stratégie RSE du Groupe, Getlink a entrepris un processus détaillé de cartographie des parties prenantes avec ses cadres et dirigeants et a sélectionné 7 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) proposés par les Nations Unies. La liste des ODD prioritaires pour le Groupe se concentre sur ceux qui correspondent le mieux aux défis matériels stratégiques du Groupe. Ensemble, ils constituent les pierres angulaires de la stratégie de RSE du Groupe et complètent l'engagement de Getlink à lutter contre l'esclavage moderne.

Le Groupe Getlink s'engage à protéger la santé, la sécurité et le bien-être de tous les employés de ses filiales et du personnel travaillant pour les fournisseurs et les sous-traitants et à leur fournir un environnement de travail sûr et sain.

Engagement envers les employés : Getlink et ses filiales veillent à ce que les droits fondamentaux des employés soient respectés conformément aux normes internationales, notamment l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire, de toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence, le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ainsi que le respect des libertés individuelles et de la vie privée. Le Groupe et ses entreprises s'engagent également à œuvrer en faveur d'un dialogue social équitable et ouvert.

Engagement envers les fournisseurs et les sous-traitants : Getlink et ses filiales exigent de leurs fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'engagent à respecter les droits de l'Homme. Le Groupe promeut les droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur en demandant à ses fournisseurs et à leurs sous-traitants d'adhérer pleinement à ces droits et principes fondamentaux et d'exiger de leurs propres fournisseurs qu'ils s'y conforment.

Engagement envers les clients : Les entreprises du Groupe font de l'expérience et de la satisfaction de tous leurs clients une priorité en mettant en œuvre un haut niveau de qualité de service. Les engagements du Groupe en matière de droits de l'Homme, de respect des personnes et de la dignité, et le rejet strict de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence se retrouvent directement dans toutes ses activités en relation avec les clients.

Formation

La formation au sein du Groupe est transmise par la structure de gestion aux équipes opérationnelles concernées et est accessible à l'ensemble du personnel. De même, nos fournisseurs et sous-traitants doivent s'assurer que leur personnel et leurs chaînes d'approvisionnement comprennent les risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains. Une formation sur l'esclavage moderne a été dispensée à l'ensemble du personnel du Groupe par le biais d'un module de formation en ligne dans le cadre du programme "Get Compliant" de Getlink. Nous continuerons à mettre à la disposition de notre personnel, de nos fournisseurs et de nos sous-traitants des formations et des conseils sur les risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.

Contrats et dénonciation

Nos contrats contiennent des dispositions détaillées relatives aux lois sur le travail illégal et l'esclavage moderne. Ces dispositions contractuelles exigent que les fournisseurs et les sous-traitants se conforment aux exigences du droit français et/ou anglais relatives à l'esclavage moderne/au travail illégal telles qu'elles s'appliquent dans le pays où les travaux ou les services sont exécutés ou fournis, ou dans lequel le fournisseur est domicilié, et que les fournisseurs imposent des exigences similaires à leurs sous-traitants et à leurs fournisseurs. Notre processus de dénonciation peut être utilisé par notre personnel, nos fournisseurs et nos sous-traitants. Le document d'enregistrement de Getlink contient de plus amples informations sur la dénonciation.

Travail à distance

Notre politique de travail à distance, introduite pendant la pandémie de Covid-19, permet au personnel du Groupe Getlink de continuer à bénéficier d'une combinaison de travail au bureau, sur les sites des entreprises du Groupe Getlink et à domicile. Les technologies de travail à distance sont fournies pour soutenir ces arrangements de travail. Cette politique est soutenue par une gestion hiérarchique forte dans l'ensemble du Groupe, qui inclut la flexibilité nécessaire pour déterminer les méthodes de travail des équipes afin de garantir le bien-être du personnel et de répondre aux besoins de l'entreprise.

Getlink reconnaît l'effet potentiel sur le bien-être mental et physique de ceux qui travaillent à domicile et a mis en place des mesures destinées à assurer le bien-être de notre personnel. Les responsables ont reçu pour instruction de prêter une attention particulière au bien-être du personnel travaillant à distance et de rester en contact régulier avec les membres de l'équipe. Des lignes téléphoniques d'aide et de conseil sont proposées par courrier électronique et par des affiches sur le lieu de travail afin d'aider les travailleurs à résoudre leurs problèmes personnels et professionnels. Les services des ressources humaines et de la santé au travail de Getlink sont à la disposition des travailleurs en cas de besoin.

Getlink reconnaît que ses fournisseurs peuvent avoir mis en place des initiatives similaires de travail à distance. Dès le début de la pandémie en 2020, Getlink a cherché à s'engager de manière proactive avec ses fournisseurs afin de minimiser l'impact sur leurs activités et les nôtres. Getlink continue à entretenir de bonnes relations avec ses fournisseurs, une approche qui a contribué à la reprise de nos activités après la pandémie.

Autres développements

Le gouvernement britannique a l'intention d'apporter des changements importants au régime de déclaration sur l'esclavage et la traite des êtres humains. Des modifications de ce régime ont été proposées en septembre 2020, ce qui a conduit à la présentation d'un nouveau projet de loi sur l'esclavage moderne dans le discours de la Reine de mai 2022. Le discours de la Reine a souligné l'intention du gouvernement d'imposer des domaines à couvrir dans les déclarations sur l'esclavage moderne, d'exiger qu'elles soient publiées sur un registre géré par le gouvernement et d'introduire des sanctions civiles en cas de non-conformité.

Les changements proposés par le gouvernement britannique ont été complétés par des orientations publiées par d'autres organisations, par exemple par HM Revenue & Customs (Advice on applying supply chain due diligence principles to assure labour supply chains) et l'Ethical Trading Initiative (Modern Slavery Reporting Framework).

La Commission Européenne a publié une proposition de directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises, qui imposera aux grandes entreprises opérant au sein de l'UE un devoir de diligence en matière de développement durable, afin de prendre en compte les effets négatifs potentiels sur les droits de l'Homme et l'environnement dans leurs propres activités, leurs filiales et leurs chaînes de valeur. La proposition comprend :

- Une nouvelle obligation de diligence raisonnable à intégrer dans les politiques d'entreprise qui exige des entreprises qu'elles identifient, préviennent, atténuent, minimisent et mettent fin aux impacts négatifs sur les droits de l'homme et l'environnement dans leurs propres activités, dans leurs filiales et dans leurs relations d'affaires directes ou indirectes dans leur chaîne de valeur.
- La clarification de l'obligation pour les administrateurs d'agir au mieux dans les intérêts de l'entreprise, en leur demandant de prendre en compte les conséquences de leurs décisions sur les droits de l'Homme, le climat et l'environnement, ainsi que les conséquences probables de toute décision à long terme.

À la date de publication de la présente déclaration, il est prévu que la directive soit officiellement adoptée en 2024. L'étendue des nouvelles obligations de Getlink n'a pas encore été finalisée. Getlink abordera l'impact de la directive, les propositions du gouvernement britannique et toute autre nouvelle législation dans sa prochaine déclaration sur l'esclavage moderne.

Getlink continuera à mettre à la disposition de son personnel, de ses fournisseurs et de ses sous-traitants des formations et des conseils sur les risques d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains. Nous continuerons également à surveiller le risque d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre entreprise et nos chaînes d'approvisionnement par le biais de nos processus de diligence raisonnable.

Cette déclaration est conforme à l'article 54(1) du Modern Slavery Act 2015 et constitue la déclaration de notre Groupe sur l'esclavage et la traite des êtres humains pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Yann Leriche
Directeur Général
Getlink SE
Juin 2023

